

RCS : BRIEY
Code greffe : 5401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 D 00039
Numéro SIREN : 308 951 920
Nom ou dénomination : A.D.N Notaires associés

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/000195

SOFICO FRANCE

s o c i é t é d ' e x p e r t i s e c o m p t a b l e

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

inscrite au Tableau de l'Ordre de Nancy, membre de la Compagnie Régionale de Metz

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 222 550 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION et DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SCP

ADN NOTAIRES ET ASSOCIES

**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

ADN NOTAIRES ET ASSOCIES

SCP de Notaires au capital de 171 506.25 euros

25, Rue Carnot

54 150 VAL DE BRIEY

RCS BRIEY B 308 951 920

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du même, par décision unanime des associés en date du 3 Octobre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse comptable et financière de la société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I) Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes clos de la SCP ADN NOTAIRES ET ASSOCIES arrêtés au 31 Décembre 2021, font apparaître des capitaux propres de 47 749,37 euros pour un capital social de 171 506,25 euros. Le fait que les capitaux propres soient inférieurs au capital social provient du fait que les prélèvements des associés en 2021 ont été supérieurs au résultat de l'exercice 2021.

L'examen de la situation comptable sur 10.5 mois d'activité, arrêtée au 18 novembre 2022, montre que les capitaux propres, hors résultat, s'élèvent à 193 851,75 euros, auxquels s'ajoute le résultat bénéficiaire net de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 17 novembre 2022, soit 709 193,66 euros.

Le résultat net correspond au bénéfice de la période, soit 2 917 193,66 euros duquel se déduit les prélèvements des associés pour 2 208 000 euros.

Par conséquent, les capitaux propres, nets des prélèvements des associés, s'élèvent à 903 045,41 euros et sont donc supérieurs au capital social.

II) Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et notamment sur le fonds commercial, présent à l'actif, et dont la valeur ne nécessite pas d'être dépréciée.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et que la SCP ADN NOTAIRES ET ASSOCIES remplit les conditions pour être transformée en SAS, sous réserve de la levée des conditions suspensives décrites dans le projet de PV de l'AGE statuant sur la transformation.

Fait à ROMBAS, le 12 Décembre 2022

SOFICO France

Philippe LIBAUD

Commissaire aux comptes et à la transformation

